

Transporter en sécurité des denrées alimentaires en vrac sur le réseau routier

RS6049 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	311
Formacode(s)	31827, 31833
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	01/07/2022
Date d'échéance	01/07/2025

Certificateur(s)

CFV · SIRET : 82189070400025

CENTRE DE FORMATION VEYNAT · SIRET : 82189070400017

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Dans un contexte où les exigences de la filière alimentaire, qui va de la fourche à la fourchette, sont de plus en plus importantes en matière de sécurité alimentaire, le transport de denrées alimentaires en vrac, qui est un maillon de la chaîne alimentaire, doit adapter les règles en la matière à son activité spécifique.

Dans ce contexte, la certification de compétences proposée s'adresse à un public de conducteur routier de marchandises qui réalise ce type de transport spécifique.

L'objectif est de réaliser toutes les opérations spécifiques pour le transport de denrées alimentaires en vrac, en respectant les bonnes pratiques d'hygiène et de sûreté alimentaire, afin d'éviter une contamination de la marchandise vrac.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Préparer la citerne à son lavage intérieur, en respectant les procédures de la station de lavage, dans le but de rendre efficace la prestation de lavage.

Examiner la conformité du lavage intérieur de la citerne et ses accessoires à la fin du lavage, afin de s'assurer de l'absence du produit venant d'être lavé et de l'absence de résidu de produit lessiviel.

Plomber tous les accès directs ou indirects au produit alimentaire, selon les procédures définies, afin de sécuriser la denrée alimentaire vrac durant le transport.

Réaliser un plan de chargement dans une citerne compartimentée, en respectant les règles d'hygiène alimentaire et de conditionnement, afin d'être conforme à la commande.

Charger une denrée alimentaire dans une citerne dédiée à l'alimentaire, en respectant les règles d'hygiène alimentaire, afin de garantir la sécurité et la qualité du produit.

Décharger une denrée alimentaire vrac d'une citerne dédiée à l'alimentaire, en respectant les règles d'hygiène alimentaire, afin de garantir la sécurité et la qualité du produit.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Règlement CE n° 852/2004 du parlement européen et du conseil du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Permis C ou EC

Carte de Qualification Conducteur Carte conducteur

Expérience d'un an en conduite avec le permis C ou EC.

Validation des compétences acquises pour le travail en hauteur

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Un président du jury, représentant l'organisme certificateur

Deux membres sans aucun lien professionnel ou personnel avec le candidat, professionnels du secteur concerné et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum durant les cinq dernières années en qualité de conducteur routier de transport de denrées alimentaires en vrac et/ou en qualité de formateur dans le transport sécurisé de denrées alimentaires en vrac et/ou en qualité de Responsable d'exploitation dans le transport de denrées alimentaires en vrac.

Base légale

Date de décision	01/07/2022
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	01/07/2025

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS7123

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.cfv-formation.com/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6049/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	215
Parcours menés à terme	213
Taux d'achèvement	99 %
Période	10/2022 – 06/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	221
Montant total engagé	488 056 €
Coût moyen par dossier	2 208 €
Durée moyenne	33 h
Période	08/2022 – 05/2025

France compétences	96 %
Reste à charge titulaire	2 %
Entreprise	2 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.